

COMMUNE DE SORGUES
AMPLIATION

Publiée le 03 mai 2024

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-cinq avril** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 19 avril 2024, se sont réunis à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Jean-François LAPORTE, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Virginie BARRA, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Cindy CLOP, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusé : Gérard ENDERLIN

Absents : Dominique DESFOUR

Représentés par pouvoir : Sylviane FERRARO, Christian RIOU, Alain MILON, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Cyrille GAILLARD, Jaouad MARBOH, Maxence RAIMONT-PLA

A été nommé secrétaire de séance : Mme REIG



DEL_2024_57

MODALITES DE FINANCEMENT DU CAMP EUROPEEN 2024 PROPOSE AUX ADHERENTS DE L'ACCUEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Dans le cadre de la programmation trimestrielle de l'Accueil Municipal des Jeunes (l'AMdJ) de la ville, il est proposé pour cet été un camp européen à Wettenberg (Allemagne) du 29 juillet au 6 août 2024.

Ce séjour permettra aux jeunes de découvrir la vie en collectivité et de les préparer à vivre en société.

Ces moments sont essentiels pour l'apprentissage de l'autonomie. Cela permet aux jeunes de vivre de nouvelles activités sportives, artistiques et culturelles.

De plus ce camp permettra aux jeunes de découvrir l'Allemagne. Comment devenir citoyen, que ce soit au niveau local ou Européen. Comprendre la diversité qui compose nos pays Européens.

Le coût global de ce camp en Allemagne sera financé :

- Par le pays qui nous accueille (pension complète et activités),
- Par la ville de Sorgues qui prendra à sa charge l'encadrement (2 animateurs présents durant tout le séjour),
- Par les parents dont le reste à charge sera au maximum de 200 € par enfant (coût du transport en TGV jusqu'à Frankfort).

En conclusion du présent rapport, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la participation des parents à hauteur de 200 € maximum (à ce jour les tarifs n'ont pas encore été communiqués par la SNCF pour l'été) par enfant inscrit.
- Préciser que la ville paiera cette somme (la participation des parents sera encaissée par le biais de la régie de l'accueil municipal des jeunes).
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant

Vu l'avis favorable de la Commission Politique de la ville, jeunesse et santé en date du 10 avril 2024.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

Sur le rapport présenté par Cindy CLOP;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Madame Manon REIG, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.